



**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS-CLOS  
LE 29 OCTOBRE 2020**

À une séance du Conseil extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 29 octobre 2020 à 19h30.

**Mesdames les conseillères :**

Monique Côté  
Carol-Sue Ash  
Myriam Cabana

**Messieurs les conseillers :**

Jean-Paul Rouleau  
Tommy Desjardins  
Daniel Bock

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur François Gauthier

Madame Joséanne Villeneuve assiste à la séance extraordinaire et agit à titre de secrétaire de cette assemblée.

**Présence et quorum  
2020-10-29#01**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h50 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

**2-Lecture et adoption de l'ordre du jour  
2020-10-29#02**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**3- Fin d'emploi de la Directrice Générale et secrétaire-trésorière ;  
Madame Carole Barbier**

**2020-10-29#03**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a été embauchée le 7 avril 2020 en vertu de la résolution numéro 2020-04-06#04;

**ATTENDU** qu'il a été porté à l'attention du conseil que la directrice générale a créé un climat de travail malsain pour le personnel de la municipalité en raison



N° de résolution  
ou annotation

poursuites :

**ATTENDU** qu'il a été porté à l'attention du conseil que la directrice générale a sciemment manqué de transparence envers le conseil afin de modifier ses conditions de travail selon ce qu'elle considérait juste plutôt que ce que le conseil lui accordait;

**ATTENDU** qu'il a été porté à l'attention du conseil que la directrice générale avait enregistré ses conversations avec des élus, et ce, à leur insu;

**ATTENDU** que la directrice générale a eu l'occasion d'être entendue par les membres du conseil à l'égard de ce qui précède;

**ATTENDU** qu'en raison de ce qui précède, la directrice générale a irrémédiablement rompu le lien de confiance essentiel à sa relation d'emploi avec la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

**APPUYÉ PAR** Daniel Bock;

**ET RÉSOLU :**

De destituer la directrice générale de la municipalité, et ce, en date de la présente résolution.

Pour la résolution : Myriam Cabana  
Daniel Bock  
Jean-Paul Rouleau

Contre la proposition : Monique Côté  
Carol Sue Ash  
Tommy Desjardins

Monsieur le maire François Gauthier vote pour la résolution.


Adopté à la majorité

#### **4-PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC**

#### **5-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 2020-10-29#04**

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

**Il est proposé par** Myriam Cabana  
**Et résolu** que la présente séance est levée.

  
Josée Villeneuve  
Secrétaire d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
François Gauthier  
Maire